

30.05.2023 - 16:04 Uhr

Weltwoche daily : Pas de blâme malgré la double casquette du rédacteur en chef (prise de position 12/2023)

Berne (ots) -

Parties: X. c. "Weltwoche daily"

Thèmes: Fonction publique / Amalgame entre fonction publique et activité de journaliste

Plainte rejetée

Résumé

Selon le Conseil suisse de la presse, le rédacteur en chef de la "Weltwoche" n'a pas enfreint le code de déontologie des journalistes dans son format vidéo "Weltwoche daily" du 1er mars 2022. Tournée au Palais fédéral, la vidéo montrait Roger Köppel évoquant une question qu'il avait voulu poser au président de la Confédération en sa qualité de conseiller national. Il a néanmoins commenté ces faits en tant que journaliste. Une personne s'en est plainte au Conseil suisse de la presse, arguant que le rédacteur en chef, en confondant de la sorte sa fonction publique et son activité de journaliste, enfreignait la directive correspondante découlant de la "Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste". La "Weltwoche", bien que sollicitée à deux reprises, ne s'est pas prononcée sur la plainte.

Le Conseil suisse de la presse admet que Roger Köppel fait concrètement et manifestement l'amalgame entre sa fonction publique et son activité de journaliste. Il souligne cependant que ce mélange des genres est fait en toute transparence. Lors de la campagne électorale, puis en tant que parlementaire élu, il a toujours réuni sous la même casquette son métier de journaliste et sa fonction d'homme politique. Dans la vidéo incriminée, ce double rôle ne fait aucun doute pour les spectateurs. Le Conseil suisse de la presse note qu'il serait certes approprié que Roger Köppel indique dans la vidéo qu'il s'exprime en tant que parlementaire, mais n'admet pas de violation de la "Déclaration". Le Conseil suisse de la presse a rejeté la plainte à l'issue d'un débat intense.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100907282> abgerufen werden.